

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 mai 2015

L'an deux mille quinze le cinq mai à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme NICOUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme MENARD Elise, M. HIERNAUX Vincent.

Absent : M. LE CLEGUEREC Marc

Secrétaire de séance : M. MONTHILLIER Gérard

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'adhésion de la commune de Frémainville au SMGFVO
- Plan Local d'Urbanisme
- Courrier au 1^{er} ministre relatif à la baisse de la DGF

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

Délibération relative à l'adhésion de la commune de Frémainville au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière du Val d'Oise (SMGFVO)

La commune de Frémainville demande son adhésion au SMGFVO.

La commune de Moussy,

Considérant que la commune de Frémainville n'a pas intégré le syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGRVO) lors de sa création,

Vu la volonté de cette commune d'intégrer le syndicat à compter de l'année 2015 effectuée par délibération du 12 mars 2015,

Vu la délibération n° 2015_03 du SMGFVO en date du 8 avril 2015 relative à la demande d'adhésion de la commune de Frémainville,

Délibère :

Article 1 : Accepte l'intégration de la commune de Frémainville.

Adopté à l'unanimité.



Plan local d'urbanisme (PLU)

La commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Monsieur le maire expose les principes et la nécessité selon lui d'étudier l'élaboration d'un PLU. Il mentionne qu'à moyen terme, celui-ci ne sera plus communal mais intercommunal et que par conséquent, la commune risquerait de ne pas disposer de moyens suffisants pour maîtriser son urbanisme.

Le PNR organise actuellement des réunions d'information sur ce sujet et assiste les communes dans la réalisation de leur PLU. Les communes avoisinantes étant nombreuses à se lancer dans un travail de réécriture, certaines passent commandes ensemble afin d'en diminuer les coûts (de 10 % environ). Dans ce cadre, la commune de Moussy pourrait travailler avec celle de Berville.

Une réunion d'information se tiendra le mardi 19 mai à la mairie de Moussy avec le PNR et des membres de la mairie de la commune mentionnée ci-dessus.

Après discussion, les membres du conseil municipal aimeraient pouvoir disposer d'informations complémentaires. Aussi, une réunion est programmée avec les conseils municipaux des 2 communes à la maison du parc le 27 mai prochain.

Courrier relatif à la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) à monsieur le Premier ministre

Monsieur le maire donne lecture de la lettre proposée par l'union des maires du Val d'Oise à l'attention de monsieur le Premier Ministre par l'intermédiaire de monsieur le Préfet. L'objet de ce courrier concerne la diminution de la DGF que les communes perçoivent annuellement. Monsieur le maire rappelle que cette dotation permet aux communes de financer leur fonctionnement. Si celle-ci diminue de façon conséquente la commune ne pourra plus faire face à ses dépenses courantes.

Délibération portant sur la location du nouveau logement communal

Rapport de la commission logement

Monsieur le maire donne la parole à Mme VERBEKE Muriel, présidente de la commission logements.

Madame la présidente mentionne que le logement situé à la mairie appartient au domaine public de la commune. De ce fait, il sera établi un bail précaire et révocable. Elle donne lecture du règlement intérieur et de la convention qui sera signée par la mairie et le locataire. Elle indique également qu'un état des lieux a été effectué.

Monsieur le maire précise qu'une candidature a été reçue en mairie. En effet, monsieur Giovanni CIGOLARI dont les parents habitent Moussy, a déposé sa candidature pour occuper l'appartement.

La commune de Moussy,

Considérant que ce nouveau logement situé à la mairie appartient au domaine public de la commune et que par conséquent il sera établi un bail précaire et révocable,

Vu le rapport de la commission logements exposé par sa présidente lors de cette réunion,

Délibère :

Article 1 : Accepte la convention, le règlement intérieur comme il a été exposé par la commission,

Article 2 : Accepte le montant du loyer et des charges à savoir :

- Montant mensuel : 450 €
- Charges mensuelles comprenant le chauffage au fioul : 90 €
- Autres charges : Eau, ramonage et maintenance chaudière à fioul et assainissement

Article 3 : Retient la candidature de Monsieur CIGOLARI Giovanni pour occuper ce logement dont la date reste à préciser.

Adopté à l'unanimité.

Attestations d'assurance et révision des baux communaux

Un rappel est fait sur les attestations d'assurance que doivent fournir à la mairie les locataires des logements communaux.

La commission mentionne qu'elle allait prochainement travailler sur la révision des baux communaux.

Enfin, suite à la nouvelle répartition des charges fixes, un avenant au contrat de Madame COMBECAU Solenn, locataire du logement situé au-dessus de la mairie devra être effectué.

Informations diverses

Mégots de cigarettes : De nombreux mégots de cigarettes jonchent le trottoir qui borde le n° 3 rue du moulin neuf. Un courrier rappelant qu'il ne doit pas être jeté de mégots sur la voie publique sera distribuée prochainement aux riverains concernés.

Matériaux sur la voie publique : Monsieur le maire précise qu'un courrier recommandé avait été envoyé au propriétaire qui avait entreposé des matériaux sur le trottoir et chaussée dans la rue du moulin neuf en le sommant de la retirer le plus rapidement possible. La mairie a reçu une lettre anonyme faisant état de son mécontentement et d'autres personnes se plaignent régulièrement de cette situation. Le conseil municipal à l'unanimité exige que ces matériaux soient retirés expressément.

Inauguration du logement communal : L'inauguration du nouveau logement communal s'est déroulée le 11 avril dernier. Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal, les habitants de Moussy à s'être déplacés pour l'occasion. Il précise que monsieur VERSET Nicolas, conseiller municipal, a fourni gratuitement les petits fours pour l'occasion et l'en remercie.

Séance levée à 23 heures.

Fait à MOUSSY, le 6 mai 2015

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

